

VOTRE NOUVELLE CARTE MOBILITE

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu votre nouvelle Carte Mobilité Inclusion (CMI).

En cas de perte ou de vol de votre carte, vous pouvez effectuer une nouvelle demande.

Si vous avez besoin d'un double de votre carte de stationnement, vous pouvez également en faire la demande depuis le site internet **www.carte-mobilite-inclusion.fr**



Comment demander un double de votre Carte Mobilité Inclusion ?

- Connectez-vous au site internet **www.carte-mobilite-inclusion.fr**

Pour accéder à votre espace personnel, vous devez utiliser votre numéro d'identifiant et votre mot de passe. Ces identifiants vous ont été adressés dans notre courrier précédent.

Régler le coût de fabrication de votre deuxième carte

- La commande d'un duplicata est facturée 10 euros TTC. Vous pouvez régler directement cette somme de façon totalement sécurisée depuis votre espace personnel avec une carte bancaire.
- Si vous souhaitez régler par chèque, vous pouvez faire la demande sur votre espace personnel.
Choisissez le mode de règlement « Chèque bancaire », remplissez le formulaire, imprimez le formulaire et adressez-le par courrier avec votre règlement à l'adresse :
Service CMI – TSA 96005 – 59902 Lille Cedex 9

Si vous ne pouvez pas utiliser le site internet **www.carte-mobilite-inclusion.fr**, ou que vous ne savez pas comment faire, vous pouvez demander à votre mairie si un service d'aides aux démarches en ligne est mis en place ou vous rapprocher de votre maison départementale des personnes handicapées ou des services de votre département.